

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 14 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CANDELON Denis, CIAPA Emmanuel, DUREAU Christine, LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, SENAT Georges, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES

SECRETAIRE : Claude Masson

- Approbation du compte-rendu du 22 mars 2017 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2016
- Vote du Compte Administratif 2016
- Affectation de résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2017 ;
- Vote du taux des taxes directes locales 2017 ;
- Achat grange
- Planning élections 2017
- Questions diverses.

M LEDOGAR enregistre le conseil municipal.

Approbation du compte rendu du 22 mars 2017 :

Le compte-rendu du 22 mars 2017 a été envoyé avec la convocation à tous les conseillers.

Pas de questions

Vote : 8 voix pour, 2 abstentions

BUDGET :

Compte de Gestion :

M le Maire présente le compte de gestion de Mme RIVIERE, Perceptrice et M BURBAUD, Percepteur. Il précise que les comptes ont été modifiés sur une ligne par rapport aux tableaux envoyés (100 € de charges en moins), une distribution des tableaux est faite aux conseillers.

Vote : 9voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention

Il informe le conseil que Mme RIVIERE est partie au 28 février 2017, remplacée par M Patrick BURBAUD.

Compte Administratif :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 122922.12 €
recettes : 254221.63 €

En investissement : dépenses : 61998.91 €
recettes : 190193.07 €

M le Maire quitte la salle pour le vote

Le vote se fait à main levée.

Vote : 7 voix Pour, 2 voix Contre et 0 Abstention

M le Maire regagne la salle

Délibération d'affectation des résultats :

M le Maire présente la délibération d'affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement : 80255.51 € ; excédent reporté : 51044.00 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 131299.51.97 €.

Excédent d'investissement : 128194.16 €, déficit de restes à réaliser : 12000.00 € soit un excédent d'investissement de 116194.16 €.

Il est proposé :

Résultat d'exploitation : excédent : 131299.51 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 80000.00 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 51299.51 €

Résultat d'investissement reporté au 001 : 128194.16 €

Vote : 8 voix Pour, 2 voix Contre et 0 Abstention

Budget Primitif 2016:

Monsieur le Maire présente le BP 2017.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 174629.00 €
recettes : 220069.51 €

En investissement : dépenses : 271713.00 €
recettes : 271713.00 €

Les travaux prévus au budget :

- aménagement sportif pour les enfants (cage de foot avec poteaux de basket)
- tondeuse autoportée
- cimetière : M le maire explique le budget : columbarium et reprise des emplacements abandonnés qui débutera peut être en 2017 et sera étalé dans le temps.
- toiture garage municipal
- cuisine salle des fêtes ou nous attendons le retour des demandes de subventions faites.
- mise en conformité accessibilité de la mairie (radar présence + interphone)
- remise en fonction de l'horloge de l'église
- réseau pluvial à Aurenque et voirie
- éclairage public : suite à l'enfouissement de lignes électriques et suppression de poteaux, repose de candélabres avec mats, remplacement éclairage place de la mairie en led pour mis en conformité (sous réserve de subventions), mise en place d'un éclairage aux poubelles

Vote : 7 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention

Vote du taux des taxes directes :

Proposition de conserver des taux inchangés par rapport à l'an dernier.

Taxe d'habitation : 15.50 % ; Taxe foncière bâtie : 30.97 % ; Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Vote : 10 voix pour.

Achat grange.

M le Maire redonne lecture de la lettre de Mme LATOUR, qui informe le conseil de la mise en vente de la grange cadastrée D 662.

Lors du dernier conseil municipal nous avons suspendu ce point, suite à la remarque de Mme Chantal Laporterie demandant à M Denis Cadelon de sortir un lien de famille par alliance existant avec Mme Annie Latour.

M Le Maire fait lecture de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriale, qui confirme que M Denis Cadelon peut participer aux débats et au vote.

Les motivations de cet achat sont de plusieurs natures ; la 1^{er} est d'accroître la place pour nos besoins municipaux, en effet, nous stockons actuellement du matériel dans des bâtiments prêtés par un habitant de la commune, cette situation ne pourra pas durer. La 2eme, est lié à la proximité de ce bâtiment avec la salle des fêtes, donc praticité pour nous commune et nous nous assurons de ne pas perturber un futur voisin potentiel lors d'évènements.

Une discussion s'engage sur le prix :

M Le Maire Présente des estimations des domaines sur d'autres ventes et opérations réalisées dans le village, notamment une grange de 21 m2 estimée 3000 €, la surface de la grange proposée est d'environ 52 M2 au prix donc de 7000 €.

M Daniel Poles, pense que dans tous les cas une négociation sur le prix ne pourrait être que très limitée.

Vote : 7 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention pour l'achat de la grange de Mme LATOUR à 7000 €

Planning élections 2017

M le Maire propose aux conseillers de remplir le planning pour les dimanches d'élections.

Questions diverses :

Fleurissement propose par Christine DUREAU : le 06 mai à 9 h est retenue, tous les habitants de la commune seront invités.

M SENAT et Mme LAPORTERIE présents au conseil ne signent pas les documents relatifs au compte administratif et budget primitif.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 41.

Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Castelnaud-de-France (Gers) is placed over a handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASTELNAUD-DE-FRANCE' and '(Gers)'.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.